

nouveau

samedi 21 au mercredi 25 février 2009
"Journée avant première vendredi 20 février"
Paris-Nord Villepinte - France

ATTESTATION DE REPRÉSENTATION

DECLARATION OF REPRESENTATION

new

saturday 21 to wednesday 25 February 2009
"Preview day friday 20 february"
Paris-Nord Villepinte Exhibition Centre - France

Vous pouvez accueillir sur votre stand deux types de partenaires
You can welcome on your stand two types of partners

■ Les co-exposants / co-exhibitors

Ces partenaires n'ont pas nécessairement de lien juridique ou commercial avec votre entreprise. Il s'agit d'une société avec laquelle vous partagez votre stand. Elle bénéficiera de tous les services liés à l'inscription.
These partners do not necessarily have a legal or commercial link with your company. It is a company you share your stand with. They will be entitled to all available services to registered exhibitors.

• Modalités d'inscription

Pour bénéficier des mêmes prestations que les exposants directs (souscripteur du stand), la société co-exposante doit remplir une demande d'inscription complète en indiquant une surface = 0 m² et de s'acquitter des frais d'inscription co-exposant de 440 € HT et de l'assurance : 117 € HT, soit la somme forfaitaire de 557 € HT.

• Registration procedure

To benefit from the same services direct exhibitors (subscriber) have, companies wishing to register as co-exhibitor should fill in a registration form with a 0 sq.m surface and pay the co-exhibitor registration fee: €440 excl. VAT and the insurance: €117 excl. VAT therefore €557 excl. VAT.

■ Les firmes représentées / Represented companies

Celles-ci doivent obligatoirement avoir un lien juridique ou commercial avec votre entreprise (filiale, distributeur, maison mère ou commettant). Ce sont des entreprises dont vous représentez les produits sur votre stand. Elles doivent obligatoirement être déclarées à l'organisateur.

They must have a legal or commercial link with your company (Subsidiary, Dealer, Parent company, Principal). They are companies you represent products for. They must be notified to the organiser.

• Modalités d'inscription

Seules les firmes représentées ayant retourné la fiche « Attestation de représentation » dûment remplie et signée et dont le droit d'inscription de 180 € HT aura été acquitté par l'exposant principal pourront présenter leur matériel sur SIMA 2009. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de leur refuser toute possibilité d'exposition.

• Registration procedure

Only companies that have returned a fully completed and signed "Declaration of Representation" form and whose registration fee of €180 excl. VAT has been paid by the applicant, will be entitled to display their materials during SIMA 2009. Companies that have not completed these formalities may be excluded from presenting their products and services at the exhibition.

Ce document est à retourner à / Return this document to
EXPOSIMA / SIMA : 70, avenue du Général de Gaulle - 92058 La Défense Cedex

FAIRE AUTANT DE PHOTOCOPIES QUE DE FIRMES REPRÉSENTÉES / PROVIDE AS MANY PHOTOCOPIES AS THERE ARE REPRESENTED COMPANIES

La firme soussignée (société représentée)... / The undersigned firm (represented firm)...

Raison sociale / Company name
 Adresse / Address
 Code postal / Post code Ville / Town
 Pays / Country
 Tel. Fax
 Personne à contacter / Person to contact
 Web : http://www. E-mail
 Activités principales (cf domaine d'activité p3 de la demande d'admission) / Main activities (see activities p3 of the registration form)
 [] [] []

Vos autres activités / Other activities

[] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Lien juridique avec l'exposant / Legal relationship with the exhibitor:

Filiale / Subsidiary Distributeur / Dealer Maison Mère / Parent company Commettant / Principal

... certifie que la société ci-dessous (souscripteur du stand)... / ... certifies that the following company (stand Subscriber)...

Raison sociale / Company name
 Adresse / Address
 Code postal / Post code Ville / Town
 Pays / Country
 Telephone Fax
 Personne à contacter / Person to contact
 Web : http://www. E-mail

Les marques de votre société / Your company brands Je souhaite représenter le nombre de marques suivantes / I wish to represent

Nom de la marque / Brand name	Produits concernés / Products of the brand

= x 50 €/ Marque/Unit = € HT /excl VAT (V)

- Il comprend : l'inscription de votre (vos) marque(s) au catalogue et dans toutes les listes exposants.
- **Including:** registration to the official catalogue of your(s) brand(s) and in all the exhibitors lists.
- * La facturation de ces marques sera soumise à l'accord de l'exposant direct. The invoicing of these brands will be subjected to the agreement of the direct exhibitor.

... est son représentant à la manifestation. / ... acts as its representative at the exhibition.

Lieu / Place Date / Date
 Nom du signataire (EN MAJUSCULES) / Name of signatory (BLOCK LETTERS)
 Fonction du signataire / Position of signatory

Signature **obligatoire** de la société représentée, précédée de la mention
 "lu et approuvé"
Signature of the represented firm, preceded by "read and approved"

Cachet **obligatoire** de la société représentée
 Mandatory stamp of the represented firm

IMPORTANT : Fichier déclaré à la CNIL. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les données vous concernant. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers. Pour exercer vos droits, il vous suffit de nous écrire à l'adresse indiquée ci-dessus en précisant vos coordonnées et le nom du salon.

Les foires et les salons spécialisés étant soumis aux dispositions du décret n°69-948 du 10 octobre 1969 et de l'arrêté d'application du 7 avril 1970, les importateurs ou agents généraux, français ou étrangers, doivent joindre à leur demande d'admission une attestation émanant de leur commettant certifiant qu'ils sont bien habilités à les représenter sur le stand souscrit. Le montant obligatoire à régler est de 180 € HT pour chacune des firmes représentées. Seules les firmes représentées ayant produit l'attestation de représentation officielle et dont le droit d'inscription aura été acquitté par l'exposant pourront figurer sur les listes officielles et au catalogue de l'exposition. L'Organisateur se réserve le droit de refuser aux sociétés, firmes, marques et matériels dont l'attestation n'aura pas été retournée et/ou dont le droit d'inscription n'aura pas été acquitté toute possibilité d'exposition."

NOTA : 1. Ce n'est qu'au moment de la facturation que l'importateur ou l'agent général devra acquitter le droit d'inscription pour chacun de ses commettants représentés sur son stand.
 2. Seules les firmes pour lesquelles le souscripteur du stand aura acquitté un droit d'inscription et fourni l'attestation de représentation dûment remplie pourront figurer au catalogue de l'Exposition. Dans le cas contraire l'organisateur se réserve le droit de leur refuser toute possibilité d'exposition.

PLEASE NOTE: The French data protection agency (CNIL) has been notified of the existence of this file. In accordance with the "French Data Protection Act", you have the right to access, rectify or object to information held about you and to have it deleted. You may refuse to allow this information to be disclosed to third parties. To exercise your rights, please write to the above address, giving your name and address and the name of the exhibition. Trade fairs and specialist exhibitions are subject to the provisions of French law no. 69-948 of 10 October 1969 and the decree of 7 April 1970, and therefore French or international importers or general agents must accompany their registration application with a declaration from their principal certifying that they are authorised to represent them on the stand they are applying for. There is a compulsory charge of €180 excluding VAT for each company represented. Only represented companies which have supplied the official declaration of representation and whose registration fees have been paid in full by the exhibitor can be included in the official exhibition lists and catalogue. The organiser reserves the right to exclude companies, brands and equipment for which a declaration has not been returned or for which the registration fee has not been paid from participating in the exhibition.

NOTE: 1. The registration fee for each firm represented is payable by the subscriber (or general agent only on receipt of the invoice.)
 2. Only represented firms for whom the subscriber of the stand has paid their registration fee will be listed in the catalogue.